

Clause de préciput - l'accord des enfants estil obligatoire

Par Clothilde999, le 21/01/2016 à 20:38

Bonjour, nous envisageons de faire mettre une clause de préciput sur notre contrat de mariage actuel (régime communauté légale) nous avons 2 enfants majeurs, doivent t-ils être informés officiellement par le notaire de ce changement ? leur accord est-il nécessaire ? merci par avance.